

MC/INF/292

**Original: anglais
7 novembre 2008**

QUATRE-VINGT-SEIZIEME SESSION

ACCEPTATION

DES AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION

1. Le 24 novembre 1998, le Conseil a adopté les amendements à la Constitution (Résolution n° 997). Selon le paragraphe 2 de l'article 30 de la Constitution, l'entrée en vigueur d'amendements est subordonnée à leur acceptation par les deux tiers des Etats Membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

2. Ces amendements ont pour but de renforcer les structures et de rationaliser le processus de prise de décision de l'OIM. Ils constituent une étape importante de l'évolution de l'Organisation. Le Conseil, dans la résolution susmentionnée et une nouvelle fois dans la résolution n° 1013 du 1^{er} décembre 1999, a lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils acceptent ces amendements dans les meilleurs délais possibles et en informent le Directeur général. Un appel similaire a été lancé par le Président du Conseil dans une lettre du 23 novembre 2005 adressée aux Etats n'ayant pas encore accepté lesdits amendements. Cette question a été soulevée à différentes occasions lors des consultations ayant abouti à l'adoption de la stratégie de l'OIM en 2007.

3. A ce jour, seulement 55 Etats ont informé le Directeur général de leur acceptation des amendements (voir annexe jointe), sur un nombre total de 125 Etats Membres.

4. Les Etats Membres qui n'ont pas encore accepté lesdits amendements sont une fois encore invités à le faire dès que possible et à informer le Directeur général en conséquence.

AnnexeLISTE DES MEMBRES AYANT NOTIFIE LEUR ACCEPTATION DES AMENDEMENTS

<u>Membres</u>	<u>Notification d'acceptation reçue le:</u>
1. Slovaquie	8 février 1999
2. Danemark	16 avril 1999
3. Finlande	23 avril 1999
4. République de Corée	26 mai 1999
5. République tchèque	2 juin 1999
6. Bulgarie	20 juillet 1999
7. Tunisie	17 janvier 2000
8. Thaïlande	26 janvier 2000
9. Grèce	10 mars 2000
10. Croatie	3 mai 2000
11. Hongrie	19 mai 2000
12. Japon	23 mai 2000
13. Algérie	8 août 2000
14. Norvège	28 août 2000
15. République-Unie de Tanzanie	26 octobre 2000
16. Roumanie	4 avril 2001
17. Lettonie	8 octobre 2001
18. Sierra Leone	12 octobre 2001
19. Lituanie	19 mars 2002
20. France	20 mars 2002
21. Azerbaïdjan	18 juin 2002
22. Mali	13 septembre 2002
23. Mauritanie	13 juin 2003
24. Nouvelle-Zélande	13 juin 2003
25. Etats-Unis d'Amérique	1 ^{er} juillet 2003
26. Malte	3 mai 2004
27. Afghanistan	4 juin 2004
28. Jamahiriya arabe libyenne	4 juin 2004
29. Bahamas	30 novembre 2004

	<u>Membres</u>	<u>Notification d'acceptation reçue le:</u>
30.	Estonie	30 novembre 2004
31.	Brésil	30 novembre 2004
32.	Turquie	30 novembre 2004
33.	Pays-Bas	16 décembre 2004
34.	Jamaïque	9 juin 2005
35.	Bosnie-Herzégovine	9 juin 2005
36.	Maroc	10 juin 2005
37.	Cameroun	29 novembre 2005
38.	Ghana	29 novembre 2005
39.	Bélarus	29 novembre 2005
40.	Togo	29 novembre 2005
41.	Slovénie	1 ^{er} février 2006
42.	Maurice	8 juin 2006
43.	Espagne	8 juin 2006
44.	Monténégro	28 novembre 2006
45.	Népal	28 novembre 2006
46.	Australie	2 février 2007
47.	Suède	20 mars 2007
48.	Belgique	15 juin 2007
49.	Burundi	27 novembre 2007
50.	Viet Nam	27 novembre 2007
51.	Sénégal	15 janvier 2008
52.	Ukraine	7 février 2008
53.	Mexique	23 avril 2008
54.	Mongolie	18 juin 2008
55.	Somalie	18 juin 2008